

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 13 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD à partir de 18h30, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mathieu BERARD jusqu'à 18h30 (pouvoir donné à Cyril REUILLON) ; Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER).

**Secrétaire de séance :** Sandrine PASSEBON

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association RANDO ECHIRE**

Le Maire expose.

Dans le cadre de la promotion de son territoire (patrimoine et environnement) et le développement d'activités de pleine-nature dont la randonnée pédestre, la commune développe des itinéraires de randonnée.

L'association « Rando Echiré » s'inscrit naturellement dans cette mise en valeur de la commune et contribue à son attractivité.

**Le Maire propose au conseil municipal d'accorder à l'association « Rando Echiré » le versement d'une subvention exceptionnelle de 240 euros.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 21 octobre 2022

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Sandrine PASSEBON

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2022

Notifié ou publié le : 26 OCT. 2022